

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-301
OBJET	Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) au montant de 217 732 \$ pour la réalisation du projet «Soutien aux étapes préparatoires en vue de la mise aux normes en matière de sécurité et de prévention du bâtiment du Refuge de Laval», et ce, dans le cadre du Fonds régions et ruralité-volet 2	
No dossier(s) interne(s) : M.GIROUX No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2025-01-29 Date CM souhaitée : 2025-02-04		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 217 732,00 \$ Année du budget : 2025-2026 Provenance du financement : 1-60303-5999-13-119110-00000 Unité administrative concernée Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social Personne physique/morale Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2020-03-30 CE-20200330-1046 APPROBATION - ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'approuver l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC à intervenir entre la Ville de Laval et la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (SD-2020-1487)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 30 mars 2020, le comité exécutif approuvait l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette entente vise à soutenir, entre autres, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. La Ville de Laval confie la gestion du FRR-volet 2 au Service du développement économique, Laval économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS) en vue de réaliser les objets suivants : La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire; Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre); La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises; La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental; L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires. En adéquation avec la priorité d'intervention en développement social, le projet du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) vise à mettre en place les ressources humaines et professionnelles nécessaires à la réalisation du projet d'envergure de rénovation et de mise aux normes en matière de sécurité et de prévention des incendies du Refuge de Laval ainsi que de réaliser les étapes préalable à ce projet dont le dépôt d'une demande de soutien financier importante dans le cadre d'un appel de projets provincial. Le projet prévoit également de doter le Refuge de Laval d'un appui expertisé pour développer les capacités organisationnelles des ressources en place et l'accompagner dans le développement de stratégies financières.		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-301
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le financement du présent projet provient du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 (1-60303-5999-13-119110-00000) pour un montant de 217 732 \$ La subvention sera versée comme suit : Premier versement de 206 845 \$ en 2025 Deuxième et dernier versement de 10 887 \$ en 2026. Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation, soit 2025. La dépense sera financée par l'entente FRR volet 2. Les sommes sont disponibles au 1-60303-5999-13-119110-00000. Montant et nature de la dépense prévus au budget.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS EN ITINÉRANCE DE LAVAL (ROIIL)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 217 732 \$ pour la réalisation du projet «Soutien aux étapes préparatoires en vue de la mise aux normes en matière de sécurité et de prévention du bâtiment du Refuge de Laval» dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2. d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (C/T 1834088)		
CERTIFICATION Numérotation des finances : 1834088 Coût estimé affectant l'année en cours : 217 732,00 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. DUBOIS, Monsieur REMI (55379) Trésorier 2025-01-24 AN - MS - JR		